

Pour en savoir plus :

Vous pouvez consulter la rubrique " **Tout Savoir** " Module Compétitions internationales - Cheval sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com).

Communiqué FFEcompét le 22 janvier 2010

## Etablissement d'un passeport international

### Ai-je besoin d'un passeport FEI ?

Un passeport international est obligatoire pour prendre part aux épreuves internationales se déroulant à l'étranger et la plupart du temps nécessaire pour les concours internationaux en France.

La [liste exhaustive des labels](#) est consultable sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) rubrique " Tout Savoir "

### Procédure d'établissement du passeport FEI

Après avoir vérifié que le signalement soit correctement enregistré et que toutes les vaccinations soient à jour et sans ratures sur les dates (sinon prévoir attestation du vétérinaire qui a pratiqué la vaccination), envoyer le document d'accompagnement en recommandé.

### Pièces à joindre en recommandé avec accusé de réception :

1. Livret SIRE (Original)
2. **Original** ou **photocopie** de la carte d'immatriculation à jour de la propriété
3. Chèque dûment rempli et libellé à l'ordre de la F.F.E ou Numéro de compte FFEcompét à débiter
4. Courrier libre indiquant les coordonnées du propriétaire : Nom, Adresse, Nationalité, Téléphone, Fax
5. Date, lieu et discipline du 1er concours international auquel doit participer l'animal.
6. Pour les Poneys Attelage : Le contrôle des toisages pouvant être dorénavant effectué directement sur les terrains, le certificat de toisage n'est plus obligatoire lors de l'établissement du passeport.

**IMPORTANT** : avant d'expédier votre dossier, conservez une photocopie intégrale du livret de votre cheval certifié conforme par le détenteur.

Dossier à envoyer à : **FFECompét - 9 Boulevard MacDonald - 75019 PARIS**

### Quels sont les tarifs ?

- Nouveau passeport : **198 €**
- Revalidation (Tous les 4 ans) : **183 €**
- Changement propriétaire : **GRATUIT**
- Duplicata : **76 €**
- Annulation d'une demande de passeport (frais de dossier) : **12 €**
- Adjonction d'Affixe sur Passeport FEI : **840 €**

### Changement de Propriétaire

Vous devez adresser le **Passeport FEI** de votre cheval **accompagné du Livret et de la carte de propriété à jour** au Service des Passeports qui enregistrera la modification sur le passeport. Cette procédure est gratuite.

## Protocole officiel de vaccination en épreuves Internationales

La vaccination antigrippale des équidés est obligatoire pour participer à toute épreuve ou compétition équestre en France comme à l'étranger.

Une nouvelle réglementation concernant la vaccination anti grippale en compétition internationale, est entrée en vigueur.

Depuis le 1er janvier 2005, tous les chevaux doivent avoir reçu une injection de vaccin antigrippal depuis moins de 6 mois, suivie d'un rappel dans un délai maximum de 6 mois avec une marge de + ou - 21 jours.

Pour les chevaux dont le protocole de vaccination commence au 1er janvier 2005, ces derniers doivent avoir reçu :

- 1 primo vaccination contre la grippe
- 1 rappel de vaccin grippe - entre 21 et 92 jours après la primo
- Puis une 3e dose de vaccin grippe qui devra être administrée 6 mois + ou - 21 jours après la date d'administration de la 2e primo vaccination.

### Exemple :

- 1ère injection, le 20 juin 2005
- Rappel : 20 juillet 2005 (entre 21 et 92 jours)

- *3ème rappel : 20 janvier 2006 (6 mois plus tard)*
- *Rappels successifs tous les 6 mois.*

Cette vaccination doit être effectuée et certifiée par le vétérinaire et mentionnée sur le livret d'accompagnement de l'animal.

Un délai de 7 jours doit être respecté entre la vaccination et la participation à une compétition.

*Article mis en ligne le 25/01/2010.*